

Forum ministériel UE – Balkans occidentaux sur la Justice et les Affaires intérieures

6-7 novembre 2008, Zagreb

Déclaration de la Présidence

La Présidence française de l'Union européenne, les futures présidences tchèque et suédoise de l'Union européenne, la Commission européenne et les Balkans occidentaux – l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et le Kosovo – dans le cadre de la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité –, se sont vivement réjouis de la tenue de la **sixième réunion du Forum UE – Balkans occidentaux des ministres JAI à Zagreb**, en Croatie les 6 et 7 novembre 2008, conformément au mandat donné par les conclusions du Conseil européen de Thessalonique de juin 2003. Le Secrétaire général du Conseil de Coopération Régionale, les représentants d'EUROPOL, d'EUROJUST et de FRONTEX, le centre SECI et des représentants du Conseil de l'Europe ont également participé à cette réunion.

Le Forum a débuté par une présentation de la Commission européenne sur les questions JLS liées au **processus d'association et de stabilisation** et a pris note du suivi des discussions qui ont eu lieu à Brdo l'année dernière. Les Balkans occidentaux ont une perspective européenne claire : deux de ses pays (la Croatie et l'Ancienne République yougoslave de Macédoine) ont déjà acquis le statut de candidat et les négociations avec la Croatie sont en cours. Des accords d'Association et de Stabilisation sont déjà en vigueur en Croatie et dans l'Ancienne République yougoslave de Macédoine. L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie ont tous signé des accords d'association et de stabilisation ces dernières années.

La publication des rapports de progrès annuel de la Commission européenne, comportant des indications claires quant aux priorités à venir, a été considérée comme un moment fort de l'évaluation. Dans le cadre de l'instrument de préadhésion, il a été souligné qu'il appartenait clairement aux Balkans occidentaux de s'appropriier les problèmes et les solutions, l'Union européenne ayant un rôle de soutien, particulièrement en matière de justice, liberté et sécurité.

Il a été réaffirmé que la coopération et la mise en place de réformes dans les domaines de la justice, de la liberté et de la sécurité étaient des éléments clés en faveur de l'intégration européenne. Il s'agit notamment de renforcer les capacités d'indépendance et de responsabilité des organes judiciaires et policiers et de développer davantage la gestion des frontières. Au vu des défis majeurs que sont la lutte contre la corruption et la lutte contre le crime organisé, y compris le blanchiment d'argent, ainsi que la lutte contre la traite des êtres humains et contre le trafic de stupéfiants, l'engagement politique doit s'ensuire d'actions fermes aboutissant à des résultats concrets. En particulier, la mise en œuvre effective des législations adoptées est souvent ralentie. Les progrès récents en matière de coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie doivent être poursuivis. La pleine coopération des Balkans occidentaux avec le TPIY demeure primordiale. La clé de l'intégration européenne réside toujours dans l'encouragement à la coopération régionale, laquelle a reçu une nouvelle impulsion par la création du Conseil de Coopération Régionale.

La Commission a ensuite exposé un état des lieux sur les questions d'obtention de visa et de réadmission. L'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2008, d'**accords de facilitation de visa et de réadmission** conclus avec l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie et l'Ancienne République yougoslave de Macédoine a été une avancée très positive¹.

Les premiers comités communs chargés de surveiller la bonne application de tous les accords se sont tenus au premier semestre 2008. Les comités ont noté l'application satisfaisante des accords par tous les pays. La Commission a exprimé sa satisfaction face aux progrès réalisés en matière de dialogue sur la libéralisation des visas et a reconnu l'engagement politique fort des pays engagés dans ce dialogue, destiné à répondre aux exigences de la feuille de route. La Commission a brièvement présenté les tendances générales identifiées lors de l'analyse portant sur la disposition des pays à se conformer aux critères. Les résultats plus approfondis de cette évaluation seront communiqués aux pays après le 15 novembre. Ceux-ci serviront de point d'ancrage pour les prochaines étapes du dialogue. En vue d'atteindre l'objectif ultime de libéralisation des visas, la Commission a souligné la nécessité, pour les Balkans occidentaux, de poursuivre les efforts en matière de sécurité des documents, de gestion des frontières et de lutte contre l'immigration clandestine (y compris la bonne application des accords de réadmission

¹ L'accord de réadmission conclu avec l'Albanie est en vigueur depuis mai 2006.

respectifs conclus avec la Communauté Européenne), afin de lutter contre la criminalité et la corruption et de garantir le respect des valeurs démocratiques et des droits fondamentaux.

La Présidence française a présenté le **Pacte européen sur l'immigration et l'asile** adopté solennellement le 16 octobre 2008 par le Conseil européen. Dans un esprit de responsabilité mutuelle et de solidarité entre les Etats membres, et de partenariat avec les pays tiers, le Pacte européen donne un nouvel élan à la définition d'une politique commune en matière d'immigration et d'asile et définit 5 engagements qui devront être transposés par des mesures concrètes :

- organiser l'immigration légale en tenant compte des priorités, des besoins et des capacités d'accueil déterminés par chaque Etat membre et favoriser l'intégration ;
- lutter contre l'immigration irrégulière, notamment en assurant le retour dans leur pays d'origine ou vers un pays de transit, des étrangers en situation irrégulière ;
- renforcer l'efficacité des contrôles aux frontières ;
- bâtir une Europe de l'asile ;
- créer un partenariat global avec les pays d'origine et de transit favorisant les synergies entre les migrations et le développement.

Les perspectives régionales de **gestion intégrée des frontières** ont été abordées à l'issue des débats sur les questions de liberté. L'Albanie et la Bosnie-Herzégovine ont fourni des études de cas sur leurs activités en cours et sur la mise en œuvre des concepts de gestion intégrée des frontières et de sécurité des documents dans la région.

FRONTEX a dressé un rapide bilan des progrès de la coopération opérationnelle entre l'Agence et les autorités compétentes en matière de gestion de la sécurité des frontières dans les Balkans occidentaux. Cette coopération dès à présent effective avec la Croatie, imminente pour l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine, l'Albanie et la Serbie, alors que les travaux préparatoires sont très avancés avec la Bosnie et le Monténégro.

Le Secrétaire général du **Conseil de Coopération Régionale (CCR)** a présenté les améliorations réalisées depuis son lancement officiel, le 27 février 2008. Successeur du Pacte de stabilité pour l'Europe du sud-est, le CCR vise à maintenir une coopération régionale ciblée en Europe du sud-est grâce à la création d'un cadre défini et piloté au niveau régional.

La session dédiée au renforcement de la lutte contre la criminalité transfrontalière s'est ouverte sur l'introduction générale de la Présidence française. Trois thèmes furent ensuite abordés.

La coopération en matière de **lutte contre le trafic d'armes** fut d'abord discutée et illustrée par trois études de cas pratiques liées à des réussites opérationnelles récentes, présentées par les autorités de Croatie, du Monténégro et du Kosovo - dans le cadre de la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité. Dans ce domaine, la réunion des officiers de liaison, qui s'est tenue à Skopje les 9 et 10 octobre 2008 a souligné, d'un côté, les liens unissant les réseaux criminels italiens et albanais, et, de l'autre, les liens unissant les organisations criminelles serbes et bosniaques, et le crime organisé ouest-européen. Il a été convenu d'approfondir et de renforcer la coopération en impliquant à la fois EUROPOL et le centre SECI afin de renforcer la lutte contre le trafic d'armes.

Les travaux ont ensuite porté sur **la traite des êtres humains**. La Commission a souligné la nécessité d'appliquer efficacement les conventions internationales, et notamment la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Celle-ci concerne notamment la création de dispositifs efficaces d'aide aux victimes et de renforcement des enquêtes et des poursuites. L'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie ont, chacune, présenté une étude de cas sur la lutte contre la traite des êtres humains.

Enfin, **l'Initiative de coopération pour l'Europe du sud-est (SECI)** et l'Evaluation commune de la menace sur le crime organisé pour le sud-est de l'Europe ont fait l'objet de discussions. L'introduction faite par l'Union européenne (Présidence et Commission), a souligné l'importance de l'évaluation commune de la menace dans la région et a appelé à la mobilisation des capacités d'évaluation au sein des services de police concernés. Des liens institutionnels et opérationnels plus forts entre Europol et le Centre SECI devraient être établis. Le travail sur le projet de convention SELEC devrait aussi être finalisé en ce sens. Le Centre SECI a présenté les progrès réalisés par le biais de l'évaluation commune de la menace, ainsi que ses priorités pour l'avenir.

La session dédiée aux questions de justice s'est d'abord concentrée sur le renforcement de la lutte contre la **corruption**. L'Union européenne a attiré l'attention sur l'importance cruciale de la lutte contre la corruption dans le cadre du processus d'adhésion à l'Union européenne. Elle a requis des pays de la région qu'ils fassent preuve d'une volonté politique forte, assortie de résultats tangibles en matière de lutte contre la corruption. Au vu de la ratification imminente, par la Communauté européenne, de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), une plus grande attention devrait être apportée à la mise en œuvre de mécanismes de suivi adaptés afin d'évaluer en détail les progrès réalisés en la matière. Les participants ont réaffirmé leur engagement à poursuivre activement la lutte contre la corruption.

Les débats ont ensuite porté sur **les enquêtes financières et sur la confiscation des produits du crime**. Les Conventions du Conseil de l'Europe sur la confiscation des produits du crime de 1990 et 2005, ratifiées par l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, sont un outil important de lutte contre le crime organisé. L'Union européenne a souligné l'importance d'appliquer efficacement ces conventions. La Présidence a fait état des mesures à prendre en vue de la mise en œuvre de ces instruments juridiques internationaux. Le Conseil de l'Europe a ensuite présenté le réseau PROSECO et ses activités liées à la confiscation des produits du crime. Chaque délégation a présenté une étude de cas sur les travaux en cours dans les domaines de l'enquête financière et de la confiscation puis a fait part de ses objectifs. Les participants ont reconnu l'importance de disposer d'incriminations adaptées tels que le blanchiment et « l'enrichissement illicite », et de développer des instruments spécifiques dans le domaine des investigations financières, du dépistage, de la saisie, de la confiscation des produits du crime, tels que la création de services pluridisciplinaires spécialisés et d'agences de gestion des avoirs criminels. Ils ont également convenu de la nécessité de développer des programmes de formation et de renforcer la coopération transfrontalière, notamment en matière de recours aux équipes communes d'enquête, de coopération directe entre autorités judiciaires, d'utilisation et de partage des avoirs.

Les **Présidences tchèque et suédoise** ont déclaré leur engagement à poursuivre, en 2009, les travaux sur ces questions, tels que définis par le Programme de travail du trio de présidences.

La prochaine réunion du Forum UE – Balkans occidentaux des ministres JAI se tiendra au second semestre 2009 dans le cadre de la Présidence suédoise.